



Travail social en milieu scolaire

Sarina Ahmed, Martina Fischer

Version originale en allemand

DOI: <https://doi.org/10.33058/seismo.20729.0174>

Première édition: December 2020

Dictionnaire de politique sociale suisse

Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.)

Publié par : Éditions Seismo, Zurich et Genève

ISBN ePDF 978-2-88351-729-5

ISBN Print 978-2-88351-088-3

Citation conseillée: Ahmed, Sarina; Fischer, Martina. 2020. Travail social en milieu scolaire. dans Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.), *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zurich : Éditions Seismo, DOI <https://doi.org/10.33058/seismo.20729>.

En Suisse, le travail social en milieu scolaire désigne une forme d'aide aux enfants et à la jeunesse offerte directement dans les établissements scolaires. Selon les principes de la justice sociale, des professionnel-le-s du secteur social offrent des services d'assistance et d'éducation (notamment, par des conseils, des projets, des travaux de groupe) pour aider les enfants et les jeunes en ce qui concerne leur vécu et qui rencontrent des problèmes psychosociaux. En outre, ils participent activement aux processus de développement scolaire (p. ex. création d'un parlement des élèves ; mesures d'amélioration de la culture de dialogue des établissements). Les prestations de travail social en milieu scolaire reposent généralement sur la coopération avec les professionnel-le-s et les services scolaires et extrascolaires.

En Suisse, le travail social en milieu scolaire peut prendre des formes très variées. Le volontariat, l'accessibilité, la discrétion, la confidentialité, le travail relationnel, les activités de plaidoyer ainsi que le sens du service et orienté sur le sujet constituent en de nombreux endroits des règles de conduite essentielles et sont considérés dans le discours spécialisé comme des conditions d'efficacité importantes pour le travail social en milieu scolaire. Le travail social en milieu scolaire joue un rôle particulier dans le domaine de l'aide aux enfants et à la jeunesse, car il fait partie non seulement des champs de compétences qui croissent le plus rapidement, mais il constitue aussi la prestation sociale la plus facilement accessible à la plupart des adolescent-e-s en Suisse, qui peuvent y recourir sans devoir passer par des tiers (p. ex. les parents, les services spécialisés), de surcroît gratuitement.

Des années 1960 à la fin des années 1990, le travail social en milieu scolaire était peu répandu. Mais, par la suite, l'offre s'est rapidement développée. La partie francophone du canton du Valais et le Tessin font exception : à la place du travail social en milieu scolaire, on y trouve des possibilités de médiation scolaire ou un système de professeur-e-s de confiance (docente mediatore). Les circonstances dans lesquelles on a introduit le travail social en milieu scolaire varient. Ainsi, selon les endroits, celui-ci a été introduit afin de répondre aux situations difficiles en salle de classe causées par les élèves présentant des troubles de comportement, mais il a parfois aussi été lancé par l'aide aux enfants et à la jeunesse afin de fournir aux écoles des solutions de soutien à bas seuil plus nombreuses. Sous l'influence des structures fédérales, diverses implantations de travail social en milieu scolaire se sont développées indépendamment les unes des autres et de manière non systématique, la plupart du temps en ne suivant aucune stratégie cantonale. Si l'on compare les différentes régions, on peut constater que le travail social en milieu scolaire est plus répandu en Suisse alémanique. En fonction de la région (linguistique, rurale, urbaine) dans



laquelle ils grandissent, les enfants et les adolescent-e-s disposent de possibilités d'accès différentes, tant au niveau qualitatif que quantitatif, au travail social en milieu scolaire. Depuis 2005 environ, on entend de plus en plus de discours de spécialistes du travail social en milieu scolaire qui, en fonction de la région et de la langue, favorisent des conceptions parfois très contrastées de ce qu'est le travail social en milieu scolaire et donnent des réponses tout à fait différentes à certaines questions techniques. Ces dernières années, on assiste à une mise en réseau interrégionale de plus en plus importante entre les différents acteurs et actrices issus de la pratique, d'associations professionnelles et des hautes écoles, qui fait avancer le développement d'une pratique basée sur la recherche en Suisse ainsi que l'élaboration d'une théorie sur le travail social en milieu scolaire dans l'espace germanophone. En mai 2016, afin de compléter les recommandations-cadres (2004 ; 2007 et 2010) ainsi que les directives de qualité sur le travail social en milieu scolaire (2010), des lignes directrices du travail social en milieu scolaire ont été publiées en deux langues, grâce à la collaboration d'AvenirSocial et de l'Association du travail social en milieu scolaire (SSAV).

Au niveau du droit, le travail social en milieu scolaire est principalement régi par la législation sociale ou scolaire des cantons, mais il existe dans certains cas des réglementations au niveau des communes. Cependant, parfois, il n'existe tout simplement pas de cadre légal. Sur le plan administratif, le travail social en milieu scolaire est soumis à l'administration scolaire ou à l'administration sociale. Le pouvoir décisionnel et financier repose entre les mains tant des communes que des cantons. Cet état de fait entraîne des différences structurelles importantes entre les cantons, mais aussi au sein de certains d'entre eux, d'une part en ce qui concerne la conception et l'orientation du travail social en milieu scolaire, et d'autre part au niveau des conditions-cadres, notamment les ressources humaines, les compétences et les infrastructures.

Dans les milieux spécialisés, il est incontestable que les professionnel-le-s du travail social en milieu scolaire devraient disposer d'une formation initiale tertiaire en travail social (université, haute école spécialisée ou formation comparable), éventuellement complétée par des formations continues dans leur domaine de compétences ou spécifiques à l'offre.

Les particularités nationales sont imputables à la structure spécifique ainsi qu'au profil de l'aide aux enfants et à la jeunesse en Suisse qui n'est régie par aucune législation nationale et donc contraignante. En outre, les différences linguistiques compliquent la compréhension entre professionnel-le-s et cultures ainsi que la mise en réseau suprarégionale du travail social en milieu scolaire suisse. Bien que le Conseil fédéral ait expressément recommandé de développer le travail social en milieu scolaire dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté de 2010, le fédéralisme a eu pour conséquence de créer des structures de pilotage et d'offres de travail social en milieu scolaire différentes dans les 26 cantons, tant sur le plan horizontal que vertical. De ce fait, l'organisation est par exemple différente de ce qui existe en France, où le travail social en milieu scolaire est défini et géré par une autorité centrale. En outre, les organismes responsables privés du secteur, qui sont par exemple courants en Allemagne, sont rares chez nous. D'autres particularités nationales concernent les missions du travail social en milieu scolaire. La spécificité de celui-ci en Suisse est sa fonction de tri (servir d'intermédiaire, mise en réseau) ainsi que le fait qu'il consiste souvent en des tâches de conseil et de soutien individuel. Les approches qui accordent la priorité au travail social en milieu scolaire ciblé sur l'éducation et les processus de développement de l'école, comme c'est par exemple le cas aux Pays-Bas, sont peu présentes en Suisse, tout comme les méthodes sociospatiales et récréatives ou axées sur certains groupes, qui sont par exemple appliquées en Allemagne.

Les défis liés à la consolidation du travail social en milieu scolaire concernent notamment les débats politiques et professionnels relatifs au caractère fondamentalement nécessaire du travail social en milieu scolaire, à la nécessité de conditions-cadres adaptées et à l'orientation du contenu de l'offre. Actuellement, on cherche dans beaucoup d'endroits à régler la question des organismes responsables et du financement, à intégrer le travail social en milieu scolaire (p. ex. dans le cadre des écoles à horaire continu et dans le paysage éducatif) à l'éventail d'offres locales et à concevoir et proposer le travail social en milieu scolaire aux enfants de tous les âges (du jardin d'enfants aux écoles de l'enseignement post-obligatoire) en fonction de leurs besoins. Certains aspirent également à favoriser des mises en réseau professionnels au-delà des régions linguistiques, à étendre le travail social en milieu scolaire et le rendre plus visible, notamment en Suisse romande. En outre, le domaine de travail se caractérise par les évaluations comparativement plus nombreuses de la pratique du travail social en milieu scolaire. Certain-e-s acteurs et actrices professionnels et politiques critiquent le fait que la diversité du domaine professionnel soulève régulièrement des questions concernant l'existence d'un profil de pratique commun pour le travail social en milieu scolaire et plaident en faveur de la création de critères de qualité différenciés, spécialisés et pertinents.



Références

Avenir Social et l'Association du travail social en milieu scolaire (Éd.) (2016). Lignes directrices du travail social en milieu scolaire. Berne/Lucerne : AvenirSocial, SSAV.

Baier, F. & Deinet, U. (Hrsg.) (2011). Praxisbuch Schulsozialarbeit : Methoden, Haltungen und Handlungsorientierungen für eine professionelle Praxis. Opladen : Verlag Barbara Budrich.

Kottelat, J. (2015). Tournée romande : les travailleurs sociaux sont de plus en plus nombreux en milieu scolaire. ActualitéSociale, 55, 7-8.